

« Éloge funèbre du réprouvé »

Discours prononcé lors de la cérémonie de Rentrée solennelle du 16 juin 2023

par Maître Guillaume LEGUEVAQUES

1er secrétaire, médaille d'or, Prix Alexandre Fourtanier

Une fois n'est pas coutume, je vais commencer par la fin.

Vous la connaissez déjà ou, devrais-je dire, vous la subissez déjà.

LIBERTÉ EGALITÉ JUGER sans jamais

Ô non jamais, se déjuger.

Du haut de mon pupitre,

Opinion publique je ne sais plus si je vous accuse ou si je vous récuse !

Mais c'est un mal nécessaire, qu'on soit assis ou debout, défendant

Ou écrivant.

Opinion publique vous devenez le terreau de l'injustice,

Laissez-moi donc vous alerter,

A travers cet éloge funèbre destiné au réprouvé.

Madame la Première Présidente près la cour d'appel,

Monsieur le Procureur Général,

Madame le Bâtonnier,

Monsieur le Vice-Bâtonnier,

Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,

Mesdames, Messieurs,

Mes Chers Confrères,

En 1869, dans « *L'homme qui rit* » Victor Hugo écrivait déjà qu'

« Il est effrayant de penser que cette chose qu'on a en soi,

le jugement, n'est pas la justice.

Le jugement c'est le relatif,

La justice c'est l'absolu ».

1869 c'était jadis, c'était hier, mais c'est demain.

Aujourd'hui, ces mots raisonnent sans pareils face à l'opinion publique.

Si sa définition est noble, ses conséquences actuelles inquiètent. Elle pourfend les valeurs et les jugements de chacun.

Assise d'ordinaire sur une bronca dictée par un coin du bar, l'opinion publique était le ciment de relations sociales fraternelles.

Aujourd'hui, les choses se sont inversées. Les coins du bar sont désertés.

L'opinion publique s'impose par la tyrannie de la majorité sous le creuset de la démagogie.

C'est de cette opinion publique que je souhaite vous parler.

Pas celle qui rend la justice au nom du peuple français.

Pas celle qui est le poumon de notre démocratie.

Pas celle qui est à la croisée des chemins de nos plus belles luttes sociales.

NON !!

Celle-là est irremplaçable et combien oui ô combien nécessaire.

Nnonn !!!

L'opinion publique que je pourfends prône la haine et la division.

Elle jette l'eau trouble sur les magistrats et placarde les avocats qui se risquent à défendre le réprouvé.

Elle piétine nos principes fondamentaux.

Elle scinde les hommes, cède à la peur et crée la colère.

Celle-là même qui épouse les faits divers.

Celle qui est prompte à avoir un avis sur tout.

Une encyclopédie des Lumières revisitée par des gens pas toujours éclairés.

Celle qui s'est fait mère justice.

Oubliant ses pères, ces magistrats qui consacrent leur vie à juger les autres.

Oubliant sa voix, celles de ces baveux drapés de noir qui préfèrent rester dans l'ombre.

Oubliant ses mains, celles de ce personnel de greffe et contractuel qui ont choisi l'ombre de vos plumes, l'ombre de nos voix.

Créant des orphelins sans défense qui sont jetés en pâture au nom d'un fait divers.

Tournant, enfin, la tête de ces aveuglés des projecteurs.

Pour y parvenir l'opinion publique a besoin d'un bouc émissaire.

Je l'appelle donc le réprouvé.

Le RE-PROU-VE, le sous-homme par essence.

Celui qu'on enterre vivant sans crier gare quand sont bafoués ses droits de la défense.

Celui qui concentre toutes les offenses.

Celui qu'on prive de la présomption d'innocence.

Celui qu'on prive de respirer justice pour mieux le condamner médiatiquement.

Il faut reconnaître que le *modus operandi* est bien rodé.

Le bal des bourreaux fonctionne comme une valse en 3 temps :

- Réprouver le désavoué ;
- Veiller à ce qu'il n'ait pas été jugé ;
- S'assurer qu'il soit condamné.

L'essayer c'est l'adopter.

Pour y parvenir, l'opinion publique monte l'échafaud et condamne publiquement le réprouvé.

Je vous l'ai dit, la règle est simple :

LIBERTÉ EGALITÉ JUGER sans jamais

Ô non jamais, se déjuger. POINT FINAL.

Mes Chers Confrères, il est temps de *détrôner l'échafaud médiatique*.

Chaque débat glace les consciences et relance le sang oublié de sondage électrisé.

D'ailleurs, à y voir de plus près,

- Ô *Sirène d'octobre 1981, te revoilà,*

- Ô *échos de Badinter, tu t'en vas.*

- Ô *Mélodie oubliée,*

Tu fredonnes à nouveau cette note capitale qui sonne si faux,

Le palmarès de l'opinion publique est éloquent en la matière !

Prenons le cas de Lesurques.

Il mort guillotiné le 3 octobre 1796 ; c'est un martyr de l'opinion publique.
Cet homme a été arrêté uniquement par la clameur publique.

Il sera condamné puis exécuté pour le vol de courrier militaire et le meurtre des deux convoyeurs.

Le véritable coupable sera arrêté 4 ans après sa mort.

Ses enfants puis sa femme finiront par se suicider de chagrin. **Partis trop tôt sans connaître l'épilogue judiciaire.**

Réhabilité mais jamais

Oh non jamais

Ressuscité.

Opinion publique,

Par cet éloge funèbre du réprouvé,

Sachez que votre haine est mortifère,

Nul besoin d'excuse,

Vous polluez l'atmosphère,

Mais vous connaissez la chanson, l'ignare qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre.

Et c'est chose faite !

Par habitude ou par lassitude, les coups finissent par lui faire perdre sa rage de prouver son innocence.

Le déluge est si fort que le réprouvé en perd son latin.

Le rouleau compresseur l'assomme tel un engrenage.

Christian Lacono l'a expérimenté.

Il perdra tout.

Lynché par le tribunal médiatique, il en perdra même sa dignité.

Cet homme a été condamné à deux reprises pour le viol de son petit-fils entre 1996 et 1998. L'opinion publique s'était trompée.

Aujourd'hui âgé de 80 ans, cet homme aura été privé de sa liberté pendant 15 longues années.

15 longues années à crier son innocence.

Il finira par être entendu par la Cour de révision. Et en signe de paix, il prendra son petit-fils dans ses bras sur les marches du palais.

Épilogue d'une existence brisée.

Au même moment, en signe de paix certainement, l'opinion publique dirigeait sa haine contre le Parquet, seul à encore grincer pour l'occasion.

Je vous l'ai dit, pour elle la règle est simple !

LIBERTÉ EGALITÉ JUGER sans jamais

Ô non jamais, se déjuger.

Seul face à l'opinion publique, le réprouvé a beau pleurer sur son innocence et crier sa détresse ; plus fort il le fait, plus fort il est coupable.

C'est le nouvel esprit des lois ;

Médiatique celui-là.

Vous me l'accorderez, ce nouvel esprit ne répond plus forcément des Lumières.

Mais le danger est bien présent.

Il nous faudrait tous accepter de devenir un jour un salopard condamné, un paria qu'on doit éloigner.

Pour y parvenir, l'opinion publique fait vibrer le bruit du marteau.

Il raisonne dans les âmes de ceux qui l'ont croisé.

Il raisonne si fort qu'il y a de quoi vous surprendre

Et

Parfois même,

Vous suspendre...

Dur d'y faire face donc, quand armée du glaive, l'opinion publique piétine notre balance.

Elle nous oblige à l'écouter, elle nous contraint à la regarder.

Il est impossible de débattre avec elle. S'y opposer reviendrait même à cautionner le crime du réprouvé.

Il n'est pas encore inquieté mais il déjà condamné.

C'est la magie avec cette boîte TNT qui tourne en boucle.

Le décodeur a disparu quand les chaînes broient le noir de nos robes en renseignant le chaland.

L'opinion publique profite de sa conscience pour rendre sa justice.

C'est le tribunal de l'inconscience.

C'est triste ! C'est ainsi. Un point c'est tout.

Il faut dire que l'opinion publique s'est fait juge. Elle se drape d'oripeaux faits sur mesure au sein d'un tribunal autoproclamé.

Le verdict populaire raisonne dans la vindicte populaire.

Expéditive et sans fondements.

C'est l'injustice télévisuelle !

A une heure de grande écoute, elle grave dans le marbre la condamnation médiatique.

La justice grave, quant à elle, en ces murs, sa décision dans le sable un soir de marée.

Que voulez-vous, face à la roche, le ruisseau l'emporte toujours.

Dans un flot incessant l'opinion publique juge, juge, juge encore et encore.

Parfois, je vous l'accorde, la source de tarie mais c'est pour mieux juger, juger, juger,

Encore et encore, encore et toujours, sans se rendre compte au fond qu'elle respire l'injustice.

Que sait-elle du dossier ? RIEN

Que sait-elle du fonctionnement de la justice ? RIEN

Que sait-elle de la vie du réprouvé ? RIEN

En réalité, elle n'a en rien besoin de tout cela. Pour condamner, rien de mieux que la clameur publique.

Plus fort la foule hurlerait « *à mort l'accusé* », plus lourde serait sa peine.

L'opinion publique se trompe, forte heureusement.

- *Opinion publique, sur la justice tu te déchaînes,*
- *Opinion publique, sur nos larmes tu es un drame,*
- *Opinion publique, sur les lois tu piétines,*

Mais que voulez-vous ?

Le cœur et la raison de l'opinion publique divorcent, quelquefois, sans raison.

Dans notre société moderne, la pudeur n'est qu'une apparence.

L'opinion publique efface le public et le privé au point de devenir rance.

L'intime et l'étranger ne font qu'un.

Les faits divers, de véritables déversoirs d'actualité pour les tribuns.

Le mariage entre l'opinion publique et le fait divers s'est imposé.

Sa lune de miel navigue sur la liberté sociale pour lyncher le réprouvé.

Sur son oiseau bleu, elle vomit ses mots avec une facilité déconcertante.

Elle a parfaitement compris qu'elle pouvait salir le réprouvé du bout de son clavier.

Le salir gratuitement, ça a le mérite de la facilité, loin, très loin, très très loin des grands principes qui fondent la fraternité.

C'est l'injustice 2.0.

Alors Opinion publique il est temps d'accepter d'être déjugée.

Le prévenu et l'accusé que vous réprouvez ne sont pas des maudits.

Ce sont des hommes et des femmes à qui notre Justice chérie tend toujours la **juste** main.

Du noir de nos robes surgira éternellement la lumière fraternelle.

D'une seule voix, les avocats plaident la bienveillance pour des personnes considérées à tort comme des bannis.

Avant de juger,

Méfiez-vous de cette devise, LIBERTÉ EGALITÉ JUGER !!!

Préférez toujours écouter les avocats, ces révoltés de la fraternité.